

Compte rendu de la séance du 28 février 2020

PRESENTS : GAY Georges - GUITTARD Bernard - GARREAU Line - GREGOIRE Marc - FAUGERE Michel - TRIGNOL Michel.

EXCUSEE : LETREN Rose-Line

ABSENTS : PAILLONCY Guy - PAPON Emmanuel - VERGNE Christophe

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif et compte de gestion 2019 - Commune de Larodde

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GAY Georges après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	49 831.05			22 505.07	49 831.05	22 505.07
Opérations exercice	144 440.87	120 349.16	250 053.93	296 757.52	394 494.80	417 106.68
Total	194 271.92	120 349.16	250 053.93	319 262.59	444 325.85	439 611.75
Résultat de clôture	73 922.76			69 208.66	4 714.10	
Restes à réaliser	92 555.00	92 555.00			92 555.00	92 555.00
Total cumulé	166 477.76	92 555.00		69 208.66	97 269.10	92 555.00
Résultat définitif	73 922.76			69 208.66	4 714.10	

* Reconnait la sincérité des restes à réaliser (travaux sur la construction des gîtes en dépenses et subventions en recettes)

* Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

M. le Maire explique ce déficit de 4 714.10€ par le fait que la commune a versé à ce jour la somme de 64 000€ (entre 2017 et 2019) pour le projet d'aménagement des gîtes de pêche (honoraires architecte, géomètre, travaux phase 1) sans avoir perçu de subventions. Ces dernières devraient être versées sur 2020-2021.

Affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 69 208.66**, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068.

Vote du compte administratif - Lotissement Larodde

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GAY Georges après s'être fait présenter le budget primitif,

* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 910.32			1 969.65	4 910.32	1 969.65
Opérations exercice						
Total	4 910.32			1 969.65	4 910.32	1 969.65
Résultat de clôture	4 910.32			1 969.65	2 940.67	
Restes à réaliser						
Total cumulé	4 910.32			1 969.65	2 940.67	
Résultat définitif	4 910.32			1 969.65	2 940.67	

* constate qu'aucune opération n'a été passée ni en recette ni en dépenses sur l'année écoulée sachant que les recettes des ventes de terrain à M. GREGOIRE/Mme CHEMINAL et à M. et Mme GAY DE VERNON ont été versées sur l'exercice 2020.

* Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif - Assainissement Larodde

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GAY Georges après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 971.37		2 603.45		14 574.82
Opérations exercice	3 161.60	5 227.43	9 792.94	7 369.35	12 954.54	12 596.78
Total	3 161.60	17 198.80	9 792.94	9 972.80	12 954.54	27 171.60
Résultat de clôture		14 037.20		179.86		14 217.06
Restes à réaliser	4 000.00*				4 000.00	
Total cumulé	4 000.00	14 037.20		179.86	4 000.00	14 217.06
Résultat définitif		10 037.20		179.86		10 217.06

* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de 4 000€* correspondant aux honoraires de la filiale SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement collectif ainsi qu'aux frais de publication de l'appel d'offres pour les entreprises.

* Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement larodde

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 179.86€, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté).

Convention de maîtrise d'oeuvre avec la filiale SAFEGE pour le renouvellement de la station d'épuration

M. le Maire rappelle que les travaux sur le réseau d'assainissement collectif vont débuter cette année.

Afin de respecter les engagements pris auprès de l'Agence de l'eau *Adour Garonne* et le Conseil Départemental, M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de lancer le projet de renouvellement de la station d'épuration.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec SAFEGE pour un montant de 19 573€ HT.

Attribution du marché : Travaux sur le réseau d'assainissement collectif

Suite à la consultation lancée pour les travaux d'assainissement collectif dans le cadre du programme "Diminution des eaux parasites du Bourg", le maître d'œuvre a analysé l'ensemble des offres reçues et a retenu l'entreprise suivante selon les critères de jugement des offres (à savoir 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique) : Entreprise TP LYAUDET pour un montant total de 183 092€ HT

Après avoir consulté la notation des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- attribue le marché de travaux "Diminution des eaux parasites du Bourg" à l'entreprise TP LYAUDET
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Achat d'une cuve à fioul pour le bâtiment Auberge

Suite à plusieurs interventions effectuées par le plombier, il a été constaté des fuites au niveau de la cuve à fioul de l'auberge.

Considérant que ledit bâtiment appartient à la commune, il lui revient de prendre en charge l'achat et la mise en place d'une nouvelle cuve à double paroi.

Après étude des devis sollicités, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la proposition de Jean-François ROUX - 63690 LARODDE à hauteur de 2 322.72€ HT comprenant : la cuve à bac de rétention intégré 2000 litres, le kit mazout complet, jauge orientable, cuivre, percement du mur garage chaufferie et la main d'œuvre.
- autorise le règlement de cette facture dès réception, sans attendre le vote du budget et ce, au vu de la situation d'urgence.

Il conviendra de faire le nécessaire pour neutraliser l'ancienne cuve enterrée.

Lotissement les Chambas : Validation des honoraires

M. le Maire fait suite au projet de lotissement Les Chambas.

Suite à l'intervention effectuée et à venir du Cabinet SAUNAL CROS, il convient de valider les honoraires pour la maîtrise d'œuvre des travaux, le permis d'aménager y compris les frais de l'architecte, le relevé topographique, le bornage des lots, les plans de vente, le document d'arpentage et le dossier loi sur l'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du cabinet SAUNAL CROS pour un montant de 30 627.35€.

Convention de fonctionnement du réseau de lecture publique intercommunal

M. le Maire expose que dans le cadre de l'harmonisation de la lecture publique, l'ensemble des bibliothèques du territoire vont être informatisées et mises en réseau via le logiciel SYRTIS de la Médiathèque départementale. Le déploiement du nouveau logiciel est prévu pour juin 2020.

Pour les bibliothèques déjà informatisées et en réseau avec la Médiathèque intercommunale à Tauves, un renouvellement des équipements informatiques est prévu avant la migration vers le nouveau logiciel.

Dans ce cadre, avant la migration et l'acquisition du matériel informatique, il convient de mettre à jour la convention de fonctionnement du réseau de lecture publique intercommunal qui fixe les engagements de la commune et de la Communauté de Communes.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention ci-jointe.

Organisation du bureau de vote pour les élections municipales

8h -10h : Georges.G - Michel.T - Christophe.V

10h-13h : Emmanuel.P - Marc.G - Michel.F

13h-16h : R.Line.L - Bernard.G - Line.G

16h-18h : Georges.G - Michel.T - Guy.P

Informations et questions diverses

* La cérémonie de commémoration du cessez le feu en Algérie aura lieu le dimanche 22 mars à 9h30 (date fixée par le Comité FNACA).

* Consultations juridiques : Vous pouvez bénéficier de consultations juridiques gratuites auprès de M. Guy PAILLONCY. Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie au 04.73.22.22.13.

* Marc GREGOIRE revient sur ses propos lors de la réunion du 14.02.2020 concernant *sa suggestion de contacter M. Aubert pour lui demander la possibilité d'élaguer ses sapins le long de la RD qui gênent la vue sur le Sancy depuis le lotissement* et souhaite que ce point soit reporté dans le résumé qui est distribué aux habitants.

La séance est levée à 22h15.